

Commune de

LORMAISON

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

APPROBATION

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :

6a

NOTICE SANITAIRE

RESEAU D'EAU POTABLE

La commune de Lormaison est alimentée en eau potable par un réseau qui est géré par le Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons. L'exploitation du réseau est confiée à Veolia.

L'eau potable distribuée dans la commune provient de deux captages, l'un situé dans le hameau de Lardières sur le territoire de Méru, l'autre situé sur le territoire de Saint-Crépin-Ibouvillers. L'eau est acheminée sur la commune de Lormaison par des canalisations de 200 mm de diamètre.

L'eau est stockée dans un réservoir de 300 m³ situé dans le bourg de Lormaison, à l'angle de la rue de Gournay et de la rue Macassar ; il s'agit du seul réservoir du Syndicat.

Le réseau d'adduction en eau potable dans le bourg présente des canalisations de diamètre égal ou supérieur à 100 mm dans les rues principales (rue de Gournay, rue du Moulin, rue Alexandre Merelle,...), avec plusieurs bouclages dans la partie centrale du bourg.

La distribution de l'eau est complétée par des canalisations dites secondaires. De diamètre inférieur à 100 mm, elles complètent la structure principale du réseau. Les constructions situées dans la rue Eugène Merlin, l'allée Neyret, la rue de la Place, de même que dans la plupart des voies en impasse existantes sur la commune, sont ainsi alimentées par des canalisations en antenne.

La zone d'activités de « La Reine Blanche » est quant à elle alimentée par une canalisation de 200 mm de diamètre.

La qualité de l'eau sur la commune est satisfaisante, étant précisé que le réseau compte une usine de traitement à Saint-Crépin-Ibouvillers. Par ailleurs, il n'est pas envisagé prochainement de renforcement de réseau.

Le plan du réseau d'eau potable est annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme (pièce n°6b).

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

↳ La commune dispose d'un réseau collectif d'assainissement des eaux usées, qui est géré par le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons. L'exploitation du réseau est désormais confiée à Derichebourg Aqua.

Le réseau collectif dessert l'ensemble du bourg de Lormaison ; aucune construction ne dispose d'un assainissement individuel.

Les eaux usées sont traitées à la station d'épuration située sur le territoire de Villeneuve-les-Sablons. D'une capacité de 7 300 équivalents-habitants, cette station d'épuration est actuellement utilisée à environ 65 % de sa charge nominale (environ 4 800 habitants raccordés). Les eaux épurées sont rejetées dans le ru du Merderon, qui appartient au bassin versant de l'Epte.

Il est noté que le réseau collectif est séparatif dans le bourg de Lormaison, mais qu'il est unitaire sur la commune de Villeneuve-les-Sablons.

Le réseau d'assainissement se compose de conduites permettant l'acheminement des eaux usées, qui peuvent être associées à des conduites de refoulement et à des postes de relevage qui assurent le fonctionnement du réseau en compensant les différences altimétriques.

La commune de Lormaison compte 4 postes de refoulement, dont 1 dans la zone d'activités de « La Reine Blanche », et 3 dans le bourg : à l'extrémité de la rue de la Place, à l'extrémité de la rue Eugène Merlin, et dans la rue Sainte-Marguerite à l'extrémité sud-est du bourg.

Un problème est par ailleurs signalé à l'intersection de la rue Alexandre Merelle et de la rue de la Chapelle, où il est régulièrement constaté un trop-plein d'eaux usées remontant dans le réseau pluvial.

Le plan du réseau d'assainissement est annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme (pièce n°6c).

Par ailleurs, le zonage d'assainissement, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 06/09/2007, confirme l'assainissement collectif sur l'ensemble de la commune.

Le zonage d'assainissement est annexé au dossier de PLU (pièce n°6d).

↳ Concernant les eaux pluviales, la commune dispose d'un réseau collecteur sur une part importante du bourg. Les eaux pluviales recueillies sur le territoire se dirigent vers le milieu naturel ; elles s'acheminent vers l'exutoire principal qu'est la rivière de l'Esches située au sud-est de la commune, rivière qui constitue un affluent de l'Oise et qui appartient plus largement au bassin versant de la Seine.

Il n'est pas constaté sur la commune de désordres hydrauliques majeurs lors de fortes précipitations, étant souligné que le territoire compte 4 bassins d'orage situés à l'approche du bourg, auxquels s'ajoute un cinquième bassin (aux dimensions supérieures) qui a été aménagé concomitamment à l'autoroute et à ses aires de repos.

Par ailleurs, la connaissance du fonctionnement hydraulique sur les bassins versants des cours d'eau du Vexin Thelle et des Sablons est complétée par une étude réalisée en 1998-1999 par Hydratec : « étude pour la maîtrise des eaux de ruissellement et de l'érosion des sols ». Certains éléments issus de cette étude sont repris dans le chapitre 1.1.5. du rapport de présentation du dossier de PLU ; ils illustrent le fonctionnement hydraulique du bassin versant de la rivière de l'Esches, qui intéresse le territoire de Lormaison, et précisent des propositions d'aménagements.

COLLECTE DES DECHETS

La gestion des ordures ménagères et du tri sélectif est assurée par la Communauté de Communes des Sablons.

Les déchets sont acheminés au centre de tri de Rochy-Condé.

La commune de Lormaison est rattachée à la déchetterie située sur la commune de Bornel.